

PRINCIPES DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS de MÂCON 2016

Présentés au Conseil d'Administration du 21 novembre 2015

L'objectif est d'essayer d'amener à Mâcon l'équipe de France la plus complète possible et surtout la plus performante possible dans le respect de l'intégrité physique des lutteurs que nous engagerons.

Pour ce faire les entraîneurs nationaux ont besoin de suivre régulièrement les lutteur(se)s tout au long de l'année 2016 et non pas seulement le jour du championnat du monde.

La combativité, l'analyse de l'adversité, l'engagement global du lutteur ou de la lutteuse dans le projet sportif sont des critères primordiaux.

Ainsi, pour être présélectionné(e) aux championnats du monde junior 2016 qui auront lieu à Mâcon (FRA), les critères suivants seront retenus :

- 1. Participer obligatoirement** (sauf cas de force majeure) **à l'ensemble des actions identifiées « Mâcon 2016 »** sur le programme des collectifs nationaux de leur style et pour lesquelles il ou elle sera convoqué
- 2. Si le championnat de France constituera un élément prépondérant de la sélection** pour les championnats du monde, ce seront les **évaluations internationales qui permettront de départager les lutteur(se)s** d'une même catégorie de poids qui répondraient aux critères de participation et d'investissement souhaité dans ce projet de haut niveau.
- 3. Tout lutteur ou lutteuse n'ayant pas pu être évalué sur une échéance internationale, même cas de force majeure, ne pourra pas prétendre participer au championnat du monde**

A titre exceptionnel, le DTN étudiera les **cas particuliers** de lutteuses ou lutteurs n'ayant pas répondu aux critères de sélection, mais présentant un **potentiel avéré de médaille aux championnats du Monde junior de Mâcon 2016**.

Ainsi, à l'issue du dernier tournoi international d'évaluation identifié dans les actions « Mâcon 2016 », le directeur technique national établira, en concertation avec les entraîneurs nationaux, la liste des sélectionné(e)s pour les championnats du Monde juniors 2016.

Le DTN présentera la liste des sélectionnés à la commission de sélection pour vérification du respect des critères établis.

Le DTN informera le Président et les instances fédérales (bureau et conseil d'administration), des lutteuses et lutteurs qui représenteront la France aux championnats du Monde juniors 2016.